

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE
N ° 2 0 2 3 / 2 1
règlementant la circulation « Rue de l'économie ».

LE MAIRE DE MONTCEAUX,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 07 janvier 1983,

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel, modifiée et complétée,

Considérant qu'il y a lieu de règlementer momentanément la circulation sur la Rue de l'économie à Montceaux (AIN), en raison de travaux réalisés par l'entreprise SUEZ ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

La circulation sera temporairement réglementée sur la Rue de l'économie. Cette réglementation sera applicable du 24 avril 2023 au 22 mai 2023.

ARTICLE 2 :

La circulation de tous les véhicules sera interdite. L'alternat sera réglé par des panneaux B15 et C18.

ARTICLE 3 :

La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux, sous contrôle des services de la commune, par l'entreprise SUEZ qui sera chargée du chantier.

Elle sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel, modifiée et complétée.

La signalisation permanente sera adaptée simultanément pour être en cohérence avec la signalisation temporaire.

Article 4 :

Monsieur le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.
Une copie de l'arrêté sera transmise à la gendarmerie de Montmerle sur Saône.

A Montceaux, le 13 avril 2023
Le Maire,
Jean-Claude DESCHIZEAUX

